

## **Le projet de loi de finances 2011 apporte de nouvelles mesures pour combler différentes lacunes**

### **Economie**

Posté par: Visiteur

Publié le : 01-12-2010 00:44:40

**Le projet de loi de finances 2011 apporte de nouveaux mécanismes pour combler les lacunes et les dysfonctionnements enregistrés dans certains domaines, tout comme il maintient les choix déjà arrêtés, a souligné, lundi, le ministre de l'Economie et des Finances, M. Salaheddine Mezouar.**

La création d'un fonds spécial pour attirer les investissements étrangers, prévue dans ce projet, constitue un nouveau mécanisme afin de faire face au recul des investissements dû à la crise économique et drainer une nouvelle génération d'investissements, a souligné le ministre qui s'exprimait devant la commission des Finances, de l'équipement, de planification et du développement régional à la chambre des Conseillers.

Ce nouveau mécanisme, davantage lié à la réalité du marché financier international, sera plus efficace que le modèle classique pour drainer les investissements, a-t-il souligné, relevant que le choix de s'appuyer sur la demande intérieure pour soutenir la croissance économique s'explique par le fait que "le Maroc, en tant que pays en voie de développement, dispose d'énormes possibilités de développement, ce qui rend la demande intérieure maîtrisable contrairement à la demande extérieure qui échappe au contrôle en raison de la faiblesse de l'offre marocaine et du manque de compétitivité des entreprises marocaines dans les marchés mondiaux".

"Ce n'est pas une orientation stratégique, mais un choix imposé par la conjoncture actuelle", a-t-il poursuivi notant que l'orientation vers la demande intérieure permet dans une large mesure de limiter la demande en importations.

"Les problèmes liés à la demande extérieure nous obligent de prendre en considération la nécessité de diversifier notre présence dans les marchés européens", a-t-il encore expliqué ajoutant qu'il faudrait également appuyer l'orientation stratégique vers le marché africain.

Et de souligner que lors de l'élaboration de ce projet, le gouvernement a mis l'accent sur l'encouragement à l'investissement public, le soutien à la demande intérieure et l'adoption d'une "gestion souple" pour ce qui est de la demande extérieure.

M. Mezouar a également rappelé que durant les trois années qui ont précédé la crise économique mondiale, le gouvernement a préservé les taux de croissance, maîtrisé l'inflation, le déficit et la dette tout comme il a appuyé les secteurs stratégiques, les grands chantiers économiques et soutenu le rythme de croissance.

Le ministre a, à cet égard, souligné la nécessité de poursuivre l'option de la diversification de l'économie nationale dans le cadre d'une économie ouverte, de maintenir les équilibres macro-économiques et de préserver la capacité de l'économie nationale pour faire face aux

contraintes de la conjoncture économique mondiale.

Concernant les prévisions du budget 2011, qualifiées par l'opposition de "fragiles" lors du débat général, M. Mezouar a souligné leur caractère réaliste dans la détermination du taux de croissance, d'inflation, du déficit et des prix du pétrole.

En réponse aux observations soulevées sur le retard de création du centre financier de Casablanca, le ministre a tenu à préciser que ce projet, qui vise à assurer une bonne position financière concurrentielle de la capitale économique du Royaume à l'échelle mondiale et africaine, existait depuis 2008, mais le retard enregistré est dû, en particulier, à la crise financière et économique mondiale.

Il a également noté que les mesures et mécanismes incitatifs apportés par le projet de loi de finances 2011, en termes notamment d'encouragement des citoyens à l'épargne dans le domaine du logement et de l'éducation, sont considérés comme "des mécanismes appropriés à la nature des épargnants et conformes aux attentes des citoyens".

La réduction de 15% du taux d'impôt au profit des petites entreprises, s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la réforme fiscale, en ce sens qu'elle constitue une mesure "courageuse" prise par le gouvernement à la lumière des répercussions de la crise financière internationale, a ajouté M. Mezouar, rappelant également les autres mesures du projet de loi de finances 2011 relatives notamment à l'encouragement du secteur informel à s'intégrer dans le tissu économique national.

S'agissant des réserves exprimées par certains membres de la Commission sur le recours du Maroc à la dette extérieure, le ministre a affirmé que cette initiative, qui était "réussie" et a traduit la confiance en l'économie nationale, a été concrétisée avec un taux d'intérêt inférieur par rapport à certains pays de la zone euro qui ont bénéficié de moins de prêts, mais avec des taux d'intérêt supérieurs.

A ce propos, il a indiqué que cet emprunt vise à réduire la pression sur la dette intérieure et la liquidité interne, ainsi qu'à profiter des marges offertes par la dette extérieure.

M. Mezouar s'est attardé par ailleurs sur plusieurs sujets qui ont été soulevés au cours des interventions des membres de la Commission, notamment la réforme des systèmes de retraite qui n'a fait l'objet d'aucune décision gouvernementale, exprimant le souhait de voir la présentation au cours de l'année prochaine d'un projet de loi visant à réformer ces systèmes dans le cadre d'un débat des points controversés au sein de l'institution législative.

Concernant les contraintes d'avenir, M. Mezouar a affirmé que le projet de loi de finances 2011 tient en compte les futurs défis liés notamment à l'éradication de la pauvreté, à la réalisation de l'équilibre territorial, à la problématique de l'enseignement et à la réalisation de la sécurité alimentaire, énergétique et financière.

Et de conclure que le projet de loi de finances 2011 répond aux priorités définies dans le cadre des options et orientations en matière d'intégrité territoriale du Royaume et d'identité, et aux réformes convenues pour les secteurs stratégiques et les priorités identifiées au niveau social dans les domaines de l'éducation, de la santé, du monde rural et des zones montagneuses et de préservation du pouvoir d'achat des citoyens.

MAPF